

E. Modalités de paiement :

- Périodicité du paiement ⁽¹⁴⁾ :
- Paiement (à échoir / à terme échu) : ☐ à échoir ☐ à terme échu
- Date ou période de paiement :
- *le cas échéant*, lieu de paiement :
- *le cas échéant*, Montant total dû à la première échéance de paiement pour une période complète de location (détailler la somme des montants relatifs au loyer, aux charges récupérables, à la contribution pour le partage des économies de charges et, en cas de colocation, à l'assurance récupérable pour le compte des colocataires) en Euros :

Loyer (mensuel) :

Charges récupérables (provision ou forfait) :

Contribution pour le partage des économies de charges :

Assurance récupérable pour le compte des colocataires :

TOTAL :

F. *Le cas échéant*, Exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué :

1. Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuelle (en Euros) :

2. Modalité d'application annuelle de la hausse (*par tiers ou par sixième selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer*) :

☐ un tiers ☐ un sixième

Montant de la hausse annuelle de loyer (en Euros) :

G. Dépenses énergétiques (pour information)

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard de l'ensemble des usages énumérés dans le diagnostic de performance énergétique (chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation) mentionné à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation :

Montant ou fourchette inscrit dans le diagnostic de performance énergétique :

Estimation réalisée à partir des prix énergétiques de référence de l'année (année de référence des prix énergétiques du diagnostic énergétique à l'origine de l'estimation) :

V. TRAVAUX

A. *Le cas échéant*, Montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement ⁽¹⁵⁾:

B. *Le cas échéant*, Majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux d'amélioration entrepris par le bailleur (nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation ainsi que montant de la majoration du loyer)⁽¹⁶⁾ :

C. *Le cas échéant*, Diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire (durée de cette diminution et, en cas de départ anticipé du locataire, modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées) :